

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Marché de travaux pour la rénovation de burons situés sur le territoire de Hautes Terres Communauté – Buron de la Montagne de Ségur – Avenants aux lots n°1 et n°2

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2024-CC-166 en date du 26 septembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président pour la signature des avenants relatifs aux marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents de fournitures et services, prestations intellectuelles et travaux dont le montant de l'opération est inférieur ou égal à 1 500 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique ;

Vu les articles L. 2194-1 et L. 2194-2 et R. 2194-1 à R. 2194-9 du Code de la commande publique régissant les modifications des marchés publics en cours ;

Vu la délibération n°2023-CC-179 en date du 9 novembre 2023 approuvant le lancement du marché de travaux pour la rénovation de burons ;

Vu la délibération n°2023-CC-076 en date 13 avril 2023 attribuant le marché public de travaux pour la rénovation de burons sur le territoire de Hautes Terres Communauté ;

Vu le lot n°1 « Maçonnerie – VRD - Ravalement » du buron de la Montagne de Ségur notifié à l'entreprise CONSTRUCTIONS MURATAISES le 23 mai 2023 ;

Vu le lot n°2 « Charpente – Menuiseries intérieures et extérieures » du buron de la Montagne de Ségur notifié à l'entreprise MICHEL CHAREIRE le 11 mai 2023 ;

Considérant que les aléas du chantier nécessitent d'apporter une modification non substantielle au marché public en cours sur les lots n°1 et n°2 ;

Considérant que ces modifications impliquent une plus-value sur ces lots ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver les modifications suivantes pour les lots n°1 et n°2 dans le cadre du marché de travaux pour la rénovation du buron de la Montagne de Ségur à Ségur-Les-Villas :

Entreprise	Lot	Motif	Montant marché en cours (HT)	Montant avenant (HT)	Montant marché final (HT)
CONSTRUCTIONS MURATAISES	Lot n°1 « Maçonnerie – VRD - Ravalement »	Réfection de la souche de cheminée	68 949,87 €	2 911,42 €	71 861,29 €

Le 10 octobre 2024

DECISION PRESIDENT N°2024-DPRSDT-373

1.1 - Marchés publics

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le

ID : 015-200066637-20241010-2024_DPRSDT_373-AR



MICHEL CHAREIRE	Lot n°2 « Charpente – Menuiseries intérieures et extérieures »	Remplacement d'un vitrage au sein du buron	29 336,20 €	175 €	29 511,20 €
----------------------------	---	--	-------------	-------	-------------

Article 2 : De signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

Article 3 : Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 ;

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 5 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.